ANNEXE XV Onglet 1

ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

PERMIS DE STATIONNEMENT DE RÉSIDANT, DE RÉSIDANT POUR VÉHICULE RÉCRÉATIF, DE COMMERÇANT ET D'ARTISTE
CATÉGORIES ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS PAR ZONE

	Limite du nombre de permis délivrés par zone -pour l'ensemble des catégories ou pour une catégorie					Limite du nombre de permis délivrés par zone - par logement, par atelier d'artiste ou par commerce		
Zone	Toutes catégories	Résidant	Résidant pour VR	Commerçant	Artiste	Par logement	Par atelier	Par commerce
A2-1			0			illimité	0	0
VR-01		0		0	0	illimité	0	0

ANNEXE XV

ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES
ZONES DE PERMIS DE STATIONNEMENT

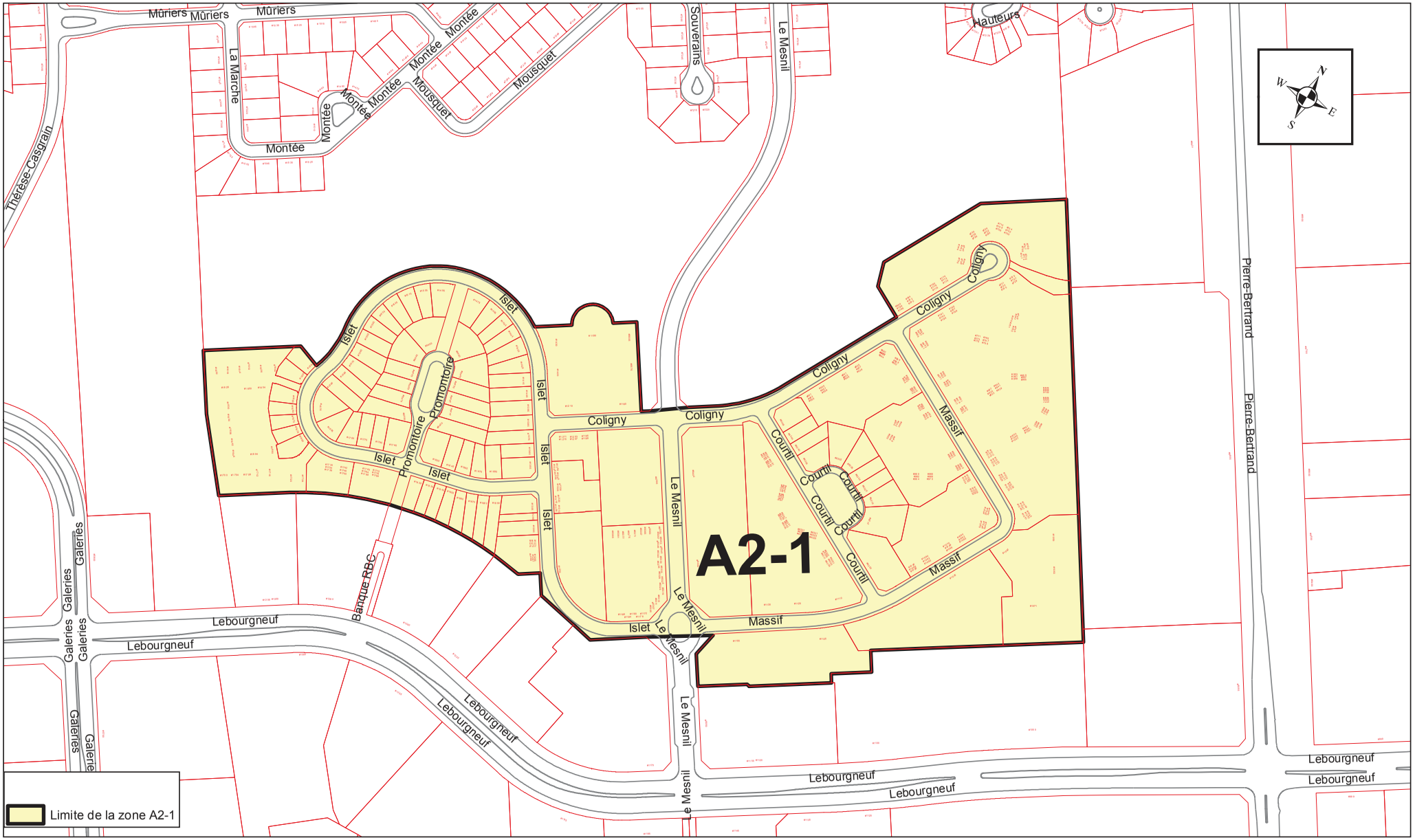

PRÉPARÉ PAR MARTIN LABERGE
FICHIER ZONE 2-1_2018.mxd
ÉCHELLE= 1:3 000

PLAN DE LA ZONE A2-1

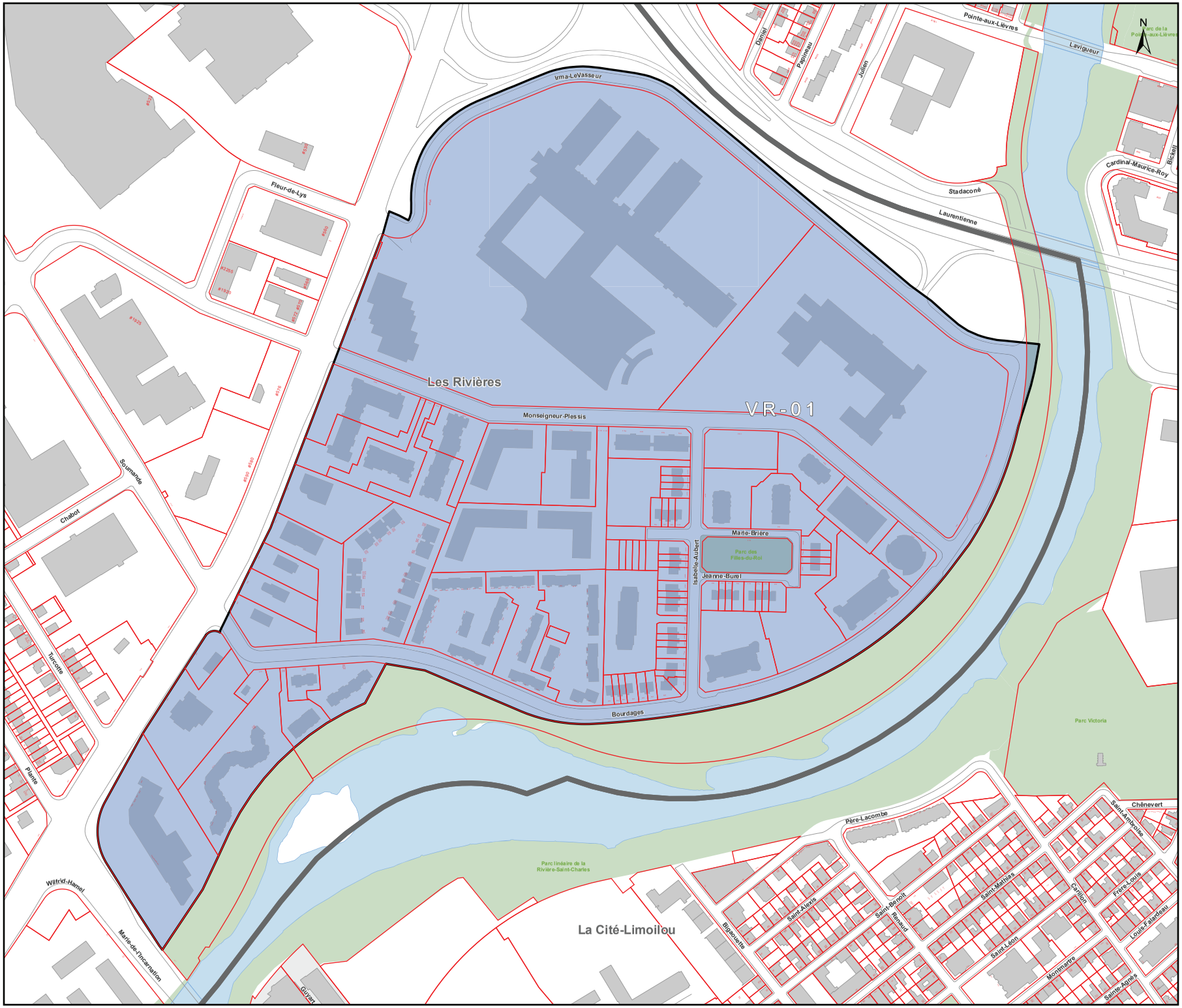

VILLE DE QUÉBEC
SERVICE DU TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ INTELLIGENTE

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

R.C.A.2V.Q. 92
ANNEXE XV

ZONE DE PERMIS DE STATIONNEMENT ZONE VR-01

RÉSEAU LOCAL

Zone de permis de stationnement

Zone VR-01

ÉCHELLE : 1:1 250

RÈGLEMENT: À venir

EN VIGUEUR: À venir